

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT D'EVRY
COMMUNE DE CHAMPCUEIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
Rue du Rocher du Duc, rue du télégraphe
Du 9 au 10 décembre 2025

Le maire de la commune de Champcueil, (Essonne)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant que le tournage d'un long métrage aura lieu du 9 décembre 2025 à 6h00 au 10 décembre 2025 jusqu'à minuit et qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans le but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRÊTE :

Article 1

La circulation des véhicules sera interdite du mardi 9 décembre à 6h00 jusqu'au mercredi 10 décembre 2025 à minuit dans la voie suivante : Rue du Rocher du Duc du numéro 14 jusqu'à l'intersection rue du télégraphe et rue des Avaux, **sauf aux lignes de bus à vocation scolaire, les services d'urgence et le camion de collecte des ordures ménagères.**

Article 2

Pendant cette période, la circulation des véhicules sera déviée comme suit : D 948 et D 75

Article 3

Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit dans les voies ou les parties de voies suivantes : Rue du Rocher du Duc du numéro 14 jusqu'à l'intersection rue du télégraphe et rue des Avaux.

Article 4

Les véhicules en infraction aux présentes dispositions pourront être mis en fourrière, aux frais de leur propriétaire.

Article 5 : Madame Le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ballancourt-sur-Essonne, à la société Trésor Film et aux services techniques municipaux.

Le MAIRE,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter du présent affichage, le 1^{er} décembre 2025.

Fait à CHAMPCUEIL, le 26 novembre 2025

Le Maire

Sandrine Jacquet



